

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur IBRAN, DUBE.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur BERTRAND Sylvain.

Les conditions de quorum sont remplies.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 5 février 2024.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur BERTRAND, nouveau Maire de Saint Léger et membre du Conseil Communautaire.

Monsieur TASSIN précise que l'étude qui sera présentée dans quelques instants par le cabinet d'étude ECOGEOS permet d'évaluer l'opportunité et les conséquences du projet de tri à la source des Biodéchets d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Les enjeux sont :

- de respecter l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024

- et d'atténuer les augmentations annuelles de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le stockage des ordures ménagères.

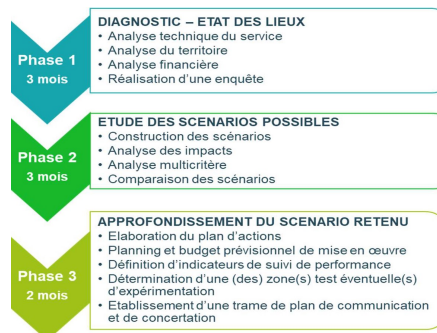
Il rappelle que les 3 phases de l'étude ont été présentées en comité technique (composé de partenaires et d'experts dans le domaine) et validées en comité de pilotage (constitué d'élus et du financeur). De plus, une journée technique (retours d'expérience) a été organisée en novembre 2023 avec les élus du territoire.

Madame Joséphine Desportes prend la parole pour la présentation.

L'objectif de l'étude est de définir et dimensionner un scénario de déploiement du tri à la source des biodéchets adapté à la CC2V.

Pour rappel, la CC2V compte 22 765 habitants.

\* *Le planning de l'étude a été le suivant :*



\* *Les enjeux pour le territoire :*

#### Enjeux environnementaux

- Réduction de l'impact de la gestion des déchets (collecte, traitement)
- Retour au sol des déchets
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Développement du territoire

#### Enjeux financiers

- Augmentation de la TGAP de 282 % en €/tonne
- Taux de TVA réduit (5,5%) sur les activités de recyclage et valorisation des déchets
- Contexte inflationniste

#### Enjeux réglementaires

- Généralisation progressive du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, au 31 décembre 2023

\* *Tri à la source des biodéchets, de quoi parle-t-on :*

#### Réduction à la source

- Déchets alimentaires
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements
  - Sensibilisation des habitants, etc.
- Déchets végétaux
  - Choix des essences
  - Tonte haute
  - Prairies fleuries, etc.

Pour cela, il faut donner aux usagers les outils pour trier les biodéchets dans leur foyer.

\* *Dispositifs existants de gestion des biodéchets (enquête auprès des usagers en mai/juin 2023).*

**Compostage individuel :**

- Distribution de composteurs individuels par la CC2V permettant un taux d'équipement de 11 % de l'habitat individuel
- En intégrant le compostage individuel en autonomie, le taux de pratique du compostage est estimé à 36 % (tout habitat confondu).

Soit + de 3 400 foyers pratiquant déjà le compostage

**Compostage partagé et en établissements (collèges par exemple)**

- 3 sites de compostage partagé + 2 en cours
- 3 composteurs en établissements

**Collecte et gestion de proximité des déchets végétaux :**




- Collecte en porte-à-porte et déchetterie des déchets végétaux
- Mise à disposition d'un broyeur pour les communes
- Organisation d'opérations de broyage en déchetteries (1-2 dans l'année)
- Formation des agents à l'entretien raisonné des espaces verts

\* *Bilan*

Les Biodéchets ménagers et assimilés produits sur le territoire s'élèvent à 7 755 tonnes et se répartissaient comme suit :

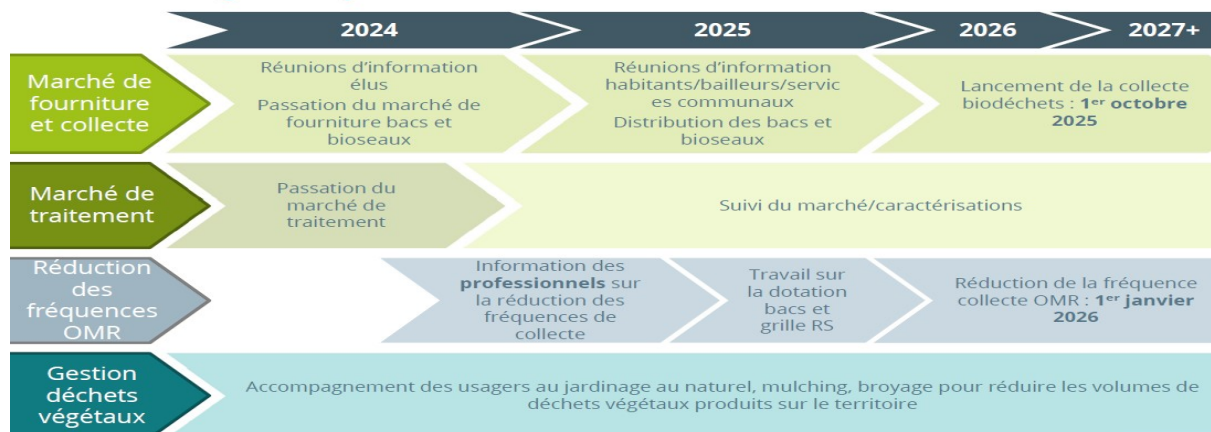
- compostage de proximité 6%, collecte « séparés » 67% et collecte au sein des OMR 27%.
- 87% des déchets alimentaires produits sur le territoire sont collectés au sein des OMR.

\* *Scénarios étudiés en phase 2*

	Scénario 1 « Collecte »	Scénario 2 « Compostage »	Scénario 3 « Mixte »
 Déchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte porte-à-porte en C1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compostage individuel</li> <li>Compostage collectif</li> <li>Compostage en établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compostage individuel</li> <li>Collecte porte-à-porte en C1</li> <li>Compostage en établissement</li> </ul>
 Déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte porte-à-porte en C1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte porte-à-porte en C0,5</li> </ul>	
 OMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte porte-à-porte en C0,5</li> <li>Collecte porte-à-porte en C1</li> </ul>		
	Pas de solution proposée aux professionnels		
	9,4 €/hab./an (coût net)	5,5 €/hab./an (coût net)	6,2€/hab./an (coût net)
Impacts	1,7 ETP	3,6 ETP	2,6 ETP
	1 022 tonnes détournées des OMR	730 tonnes détournées des OMR	870 tonnes détournées des OMR
	<p><b>➔ Choix d'approfondir le scénario 1 « collecte » en phase 3</b></p>		

## \* Plan d'actions

### ● Phasage du déploiement



**La collecte des déchets alimentaires concerne les ménages + les professionnels des services communaux, souhaitez-vous inclure le reste des professionnels collectés par le service public ?**



Matériel pour équiper les usagers :

- Bacs (cuve grise et couvercle marron) + cuve réductrice
- Bioseaux (sacs biodégradables la première année)

Collecte :

- Collecte des déchets alimentaires par Gurdebeke (option au marché actuel) à fréquence hebdomadaire
- Réduction de la fréquence de collecte des OMR (une semaine sur deux)
- Fréquence de collecte à adapter sur ces deux flux pour l'habitat collectif (travail à prévoir avec les bailleurs sociaux)

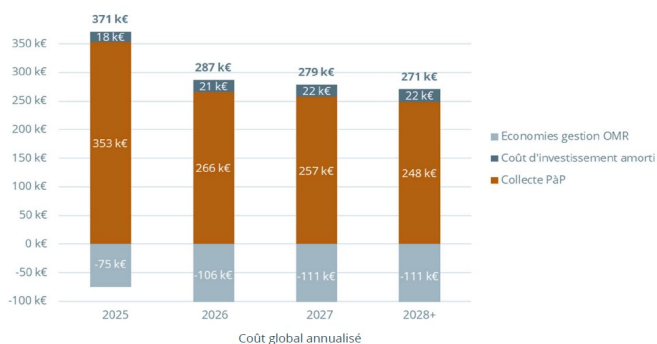
### ● Dotations pour la collecte séparée

% des usagers à équiper couverts



	2025	2026	2027
<b>Bacs 120 L + cuve réductrice</b>	3 479	652	217
<b>Bacs 240 L (pros + collectif)</b>	157	29	10
<b>Bioseaux ménages (7L)</b>	4 920	923	308
<b>Bioseaux pros (20L x3 par pro)</b>	38	7	2
<b>Sacs</b>	511 727	95 949	31 983

\* Coûts du dispositif (Investissements totaux : 155 K€HT)



# I Environnement

## 1.1 Synthèse et conclusion de l'étude de tri à la source des Biodéchets

Monsieur le Président remercie Mme DESPORTES pour cette présentation. Il explique que le plus gros travail va être l'information des foyers.

Monsieur TASSIN propose au Conseil Communautaire de bien vouloir valider le scénario retenu ainsi que son plan d'actions pour la mise en place du tri à la source des biodéchets conformément à la présentation du cabinet d'étude ECOGEOS.

Monsieur RICARD se rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité d'utiliser les bacs bleus. Monsieur le Président explique que 30% des bacs ont déjà été récupérés et recyclés. De plus, ils ne sont pas adaptés.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le scénario « Collecte hebdomadaire en porte à porte des déchets alimentaires » ainsi que la réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et valide *le plan d'actions prévisionnel*.

## 1.2 Accompagnement des écoles dans la mise en œuvre de la dynamique « Aires Terrestres Educatives »

Monsieur TASSIN explique que les Aires Terrestres Educatives sont un projet pédagogique participatif et collaboratif porté par un professeur et/ou une école sur plusieurs années.

Elles permettent aux élèves de cycle 3 de s'approprier et de gérer un espace, à l'extérieur et à proximité de leur école, afin de :

- Développer l'écocitoyenneté des plus jeunes et l'éducation au développement durable.
- Connecter les enfants avec la nature en allant régulièrement sur un site et de faire l'école hors les murs.
- Préserver les milieux naturels en favorisant leur connaissance.

Ce projet s'inscrit dans le plan d'actions Biodiversité 2020-2025 de la CC2V et du volet sensibilisation auprès du public scolaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe d'un accompagnement financier de deux écoles pour la période 2024-2026 dans leur labellisation d'Aire Terrestre Educative.

Cet accompagnement prendrait la forme d'une subvention de 3 000 € par an pendant deux ans, en complément des autres sources de financement des écoles.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe d'un accompagnement financier de deux écoles pour la période 2024-2026 dans leur labellisation d'Aire Terrestre Educative. Cet accompagnement prendrait la forme d'une subvention de 3 000 € par an pendant 2 ans, en complément des autres sources de financement des écoles.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'accompagnement financier de deux écoles pour la période 2024-2026 dans leur labellisation d'Aire Terrestre Educative et décide d'allouer une subvention de 3 000 € par an pendant 2 ans.

## **II Administration Générale**

### **① Assemblée**

#### **1.1 Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Mixte Oise-Aronde**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 05 février 2024, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé les modifications des statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) et autorisé le transfert de la GEMA au SMOA pour le compte des 16 communes. L'enjeu est de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers sur les bassins du Matz et les rus forestiers du territoire.

Il reste à désigner les représentants de la CC2V qui siègeront au SMOA.

Monsieur DE SMET indique avoir sollicité le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture sur ce sujet. Ce dernier vient de répondre en précisant que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président propose donc de nommer des élus/communes qui sont en lien direct avec le Syndicat de la vallée du Matz.

Sur la base de ces représentants, Monsieur DE SMET donne une première ébauche de liste des titulaires et suppléants.

Monsieur BONNARD, proposé comme suppléant, souhaiterait être titulaire au regard des enjeux sur Chiry-Ourscamp.

Monsieur le Président insiste sur le fait que cette adhésion est principalement liée au Matz et qu'il n'y a que 6 membres titulaires à élire.

Monsieur POTET précise que, selon lui, la commune la plus impactée est Mélicocq.

Monsieur DE SMET explique que la liste n'étant pas complète, ce point peut être reporté au prochain conseil communautaire et demande aux élus de réfléchir sur leur souhait de représenter la CC2V auprès du Syndicat Mixte Oise-Aronde.

#### **1.2 Signature d'une convention pour l'installation d'un pylône de téléphonie à Ribécourt-Dreslincourt**

Monsieur le Président rappelle que la société TDF souhaite louer un terrain d'une superficie de 160 m<sup>2</sup> appartenant à la CC2V situé sur la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT pour y installer un pylône de téléphonie (antenne), pour un loyer annuel d'un montant de 4 300 € net pour une durée de 20 ans.

Monsieur LEFEVRE est très étonné de son emplacement car il se situerait à proximité d'une autre antenne basée à Pimprez.

Monsieur LETOFFE précise qu'il a été sollicité sur plusieurs emplacements par « l'antenniste » qui a choisi ce lieu.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le bail pour une durée de 20 ans avec la société TDF et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### **1.3 Point d'information sur le SRADDET**

Monsieur DE SMET rappelle que le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est en pleine révision. C'est un schéma établi par la Région Hauts de France qui fixe des objectifs de moyen et de long terme sur les thématiques suivantes :

- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.

A ce jour, une consultation est en cours. Des évolutions législatives et réglementaires nécessitent d'introduire des modifications, notamment sur les volets « *déchets* » et « *climat, air, énergie* ».

La note de présentation qui a été envoyée présente le détail des évolutions législatives et réglementaires et les principales modifications.

Il rappelle que le SRADDET a un impact sur le futur SCOT et donc, demain, sur les PLU des communes.

Il faut noter que les prochaines étapes de modifications du SRADDET concerneront la question de la gestion économe du foncier (ZAN), la localisation et le développement des constructions logistiques et la stratégie régionale aéroportuaire. Il s'agit d'un sujet important et l'UMO organisera prochainement des réunions. Une conférence des Maires pourrait avoir lieu sur le sujet.

### **1.4 Enquête publique CSNE – demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Président rappelle que la Société du Canal Seine Nord Europe a présenté une demande d'autorisation environnementale portant sur les secteurs 2 à 6 du canal à grand gabarit, de Passel (60) à Aubencheul au Bac (59). L'enquête publique se déroule du 4 mars au 2 avril inclus.

La CC2V n'a pas de remarque à apporter mais il faut rester attentif pour nos territoires.

## ② Finances

### 1.1 Compte Financier Unique

- Budget Général
- Budget annexe pépinière d'entreprises
- Budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées
- Budget Tourisme
- Budget annexe SPANC

Mme DECORTE indique que le CFU permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives.

Les résultats sont comparables à 2022 sur le budget principal.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 81.12 % et se décline ainsi :

Dépenses fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
011 - fournitures et services	5 212 354 €	4 534 829 €	87,00%
012 - charges de personnel	2 481 532 €	2 385 481 €	96,13%
014 - atténuations de produits	955 000 €	887 139 €	92,89%
65 - charges de gestion courante	2 864 504 €	1 530 919 €	53,44%
66 - charges financières	43 000 €	40 336 €	93,80%
67 - charges exceptionnelles	700 €	- €	0,00%
68 - dotations semi-budgétaires	5 000 €	61 €	1,22%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>11 562 090 €</b>	<b>9 378 765 €</b>	<b>81,12%</b>

Le chapitre 011 s'établit à 4 534 829 €. Il comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets (72 % du chapitre) et la participation au fonctionnement de la piscine et des collèges de Ribécourt-Dreslincourt et de Thourotte (9 % du chapitre).

Le chapitre 012 présente un montant de 2 385 481 € reflétant une augmentation de 11 % par rapport à 2022 soit 230 160 €.

- Hausse du point d'indice
- Hausse des cotisations
- Hausse des dépenses pour les animateurs ALSH

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 887 139 €. Il s'agit de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et à la contribution pour le redressement des finances publiques (FPIC).

En 2023, le budget comptabilise les écritures de 2022 et 2023 de la CRFP soit environ 700 000 €. Il s'agit d'une régularisation résultant du prélèvement début 2022 de la cotisation de l'année 2021 et du prélèvement au 15 décembre 2022 de la cotisation de l'année 2022. Ne pouvant plus éditer une décision modificative sur le budget 2022, la régularisation du double prélèvement annuel a été inscrite au budget 2023.

Le chapitre 65 globalise un montant de 1 530 918 € lié principalement aux cotisations.



Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts de la dette. (taux au 5/03/2022 à 0.428 % et taux au 5/12/2023 à 4.77 %). Après être monté à un taux d'intérêt de 4.96 %, les taux commencent à redescendre et des économies devraient être réalisées l'année prochaine.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 102.32 %. Désormais les principales recettes proviennent de compensations qui correspondent à de la fraction de TVA, c'est-à-dire la part que l'Etat reverse. La CC2V n'a, désormais, plus la main mise sur ces recettes.

Recettes fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
002 - résultat de fonctionnement reporté	2 304 202 €	2 304 202 €	100,00%
013 - remboursement RH	63 800 €	37 985 €	59,54%
70 - produits de service	431 700 €	416 004 €	96,36%
73 - impôts et taxes	3 310 009 €	3 832 601 €	115,79%
73 - fiscalité	2 508 840 €	2 790 596 €	111,23%
74 - dotations, subventions	3 136 678 €	2 617 592 €	83,45%
75 - produits de gestion courante	2 €	1 303 €	65150,00%
76 - produits financiers	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	15 091 €	
78 - reprise sur provisions	- €	12 711 €	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>11 755 231 €</b>	<b>12 028 085 €</b>	<b>102,32%</b>

Le chapitre 70 correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjour jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises, revente de matériaux dans le cadre de la gestion de l'environnement).

Le chapitre 77 résulte de la vente de terrain à la Société Canal Seine Nord Europe.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses investissement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
16 - emprunt et caution	155 000 €	146 351 €	94,42%
20 - logiciels	5 000 €	4 420 €	
21 - matériel informatique	12 490 €	2 924 €	23,41%
21 - matériel divers	73 100 €	30 258 €	41,39%
21 - matériel de voirie	109 600 €	69 739 €	63,63%
21 - matériel de transport	33 000 €	29 034 €	87,98%
21 - mobilier	8 816 €	5 158 €	58,51%
21 - terrains et immeubles	427 303 €	27 536 €	6,44%
23 - Construction CSNE	600 000 €	- €	0,00%
Prog 107 - Construction piscine intercommunale	7 301 636 €	507 283 €	6,95%
Prog 105 - Desserte industrielle Ribécourt Dreslincourt	50 000 €	- €	0,00%
238 - Avances sur travaux	- €	- €	
45 - Voie de raccordement zone croix rouge	6 305 €	- €	0,00%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>8 782 250 €</b>	<b>822 703 €</b>	<b>9,37%</b>

La principale dépense en investissement est le projet piscine. Les 507 283 € correspondent essentiellement à de la maîtrise d'œuvre et les forages (programme qui représente 83 % du budget). Le montant des dépenses courantes d'investissement est donc très restreint.

L'unique emprunt de la CC2V présente un remboursement en capital de 146 351 € et se termine en juin 2029.

Un véhicule électrique a été acheté pour un montant de 29 034 €.

Les recettes d'investissement :

Recettes investissement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
001 - résultat d'investissement reporté	7 275 299 €	7 275 299 €	100,00%
024 - Vente	- €	- €	
10 - FCTVA	372 143 €	139 385 €	37,45%
Opérations sous mandat (voie raccordement)	39 000 €	- €	0,00%
1068 - excédent 2022	490 000 €	490 000 €	100,00%
13 - subventions	212 668 €	122 667 €	57,68%
238 - avances	- €	- €	#DIV/0!
27 - prêts	200 000 €	200 000 €	
<b>Total recettes investissement</b>	<b>8 589 110 €</b>	<b>8 227 351 €</b>	<b>95,79%</b>

On peut constater qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2023.

Des subventions pour une somme de 122 667 € ont été versées par la Région Haut de France et l'ADEME relatives au forage pour l'étude géothermique de la piscine.

Le Syndicat du Matz a procédé au remboursement de l'avance de 200 000 € consenti à son égard en 2021.

Le montant de 490 000 € (article 1068) correspond au surplus dégagé du fonctionnement 2022 et porté en investissement afin de pouvoir dégager davantage de ressources pour les travaux inscrits dans le DOB 2023.

L'équilibre général :

Entre 2022 et 2023 il est constaté une hausse des frais de personnel (liée aux animateurs ALSH et à l'embauche de personnel (6 agents).

Au niveau des recettes, les versements de la Caisse d'Allocations Familiales baissent. Il est également constaté une baisse sur la fiscalité locale (réversion CVAE).

Concernant les autres recettes de fonctionnement, il faut noter que toutes les recettes liées au Bateau sont désormais inscrites sur un budget annexe et non plus sur le budget principal d'où cette baisse.

Ces résultats amènent un résultat de clôture en 2023 de 10 054 000 millions quasiment équivalent à 2022 (10 069 000).

## **L'exécution des budgets annexes ou rattachés 2023**

### **Budget Parc des Deux Vallées**

Les dépenses réelles du budget s'élèvent à 3 943 € et résultent du paiement de frais d'expropriation.

### **Budget SPANC**

Les dépenses réelles du budget s'élèvent 2 105 € et se décomposent par le remboursement de personnel extérieur pour 2 007 € et 98 € de créances admises en non-valeur.

Tous les relevés effectués en 2023 seront facturés en 2024. Les recettes seront donc plus importantes en 2024.

### **Budget Pépinière d'entreprises**

Les dépenses d'investissement se limitent à des remboursements de cautions à hauteur de 2 510 € et les recettes à des encaissements de cautions à hauteur de 1 637 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 47 714 €. Elles sont affectées au fonctionnement quotidien du bâtiment (combustible, contrats de prestation de service, entretien du bâtiment et téléphonie).

Les revenus des locations représentent 42 402 € et ne couvrent pas les frais de fonctionnement de la pépinière.

En 2023, une subvention de 186 230 € du budget principal a dû être mise en place pour pallier le déficit de fonctionnement qui perdure depuis 2017. Ce déficit de fonctionnement

a évolué de 16 690 € en 2017 à 158 937 € en 2022. Il découle d'une augmentation des frais fixes de fonctionnement du bâtiment et d'une baisse des revenus des loyers. Il est difficile d'équilibrer le budget de la pépinière avec le « va-et-vient » des locataires.

### **Budget Tourisme et Patrimoine**

Ce budget a connu sa première année de fonctionnement.

Dépenses fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
002 - résultat d'exploitation reporté	88 806 €	88 806 €	100,00%
011 - fournitures et services	499 284 €	341 427 €	68,38%
65 - charges de gestion courante	6 000 €	3 254 €	54,23%
67 - charges exceptionnelles	16 000 €	16 000 €	100,00%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>610 090 €</b>	<b>449 487 €</b>	<b>73,68%</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget rattaché « Tourisme et Patrimoine » a dû induire dans ses écritures le solde de fonctionnement du budget annexe « Bateau Promenade ». Ce dernier présentait un déficit de fonctionnement de 88 806 €. A la date du 31 décembre 2023, le budget présente un déficit de fonctionnement de 6 123 €.

Le chapitre 011 s'établit à 341 427 €. Les principales dépenses sont :

- Prestations de service (traiteurs et intervenants) : 126 652 €
- Remboursement participation emprunt à l'Office de Tourisme de Noyon : 35 000 €
- Activités Cité des Bateliers et Patrimoine : 30 400 €
- Charges liées à l'exploitation de l'Escapade (assurance, maintenance..) : 44 000 €
- Outils de communications diverses : 26 000 €

Recettes fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
013 - atténuation de charges	- €	14 117 €	
70 - produits de service	254 000 €	272 124 €	107,14%
74 - dotations, subventions	105 742 €	75 663 €	71,55%
75 - produits de gestion courante	- €	17 465 €	
77 - produits exceptionnels	410 000 €	100 000 €	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>769 742 €</b>	<b>479 369 €</b>	<b>62,28%</b>

Le chapitre 70 constate des revenus de fréquentation à hauteur de 272 124 €. L'année 2023 comporte 11 mois de comptabilisation budgétaire, la régie de décembre 2023 étant imputée sur l'année 2024.

Le chapitre 74 encaisse la participation des Communautés de Communes membres dans les actions Musée Territoire 2022 et la subvention du fonds européen agricole dans le développement rural 2014-2020 pour un montant de 55 153 €

La taxe de séjour du territoire a été principalement encaissée pour une période de 6 mois (déclaration janvier à juin avec un paiement en juillet 2023) pour une somme de 17 464 €. L'année 2024 sera une année complète.

### **Les résultats 2023 :**

#### **Budget principal**

Résultat de clôture	Fonctionnement	2 532 707,98 €
	Investissement	7 521 259,80 €

Le résultat de clôture est un excédent de 10 053 967.78 €.

Restes à réaliser 2023	Investissement	780 400,00 €	271 000,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	9 504 644,89 €	12 037 352,87 €
	Investissement	1 612 370,43 €	8 624 230,23 €
Total		11 117 015,32 €	20 661 583,10 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 9 544 567,78 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)

### Budget Pépinière d'entreprises

Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de fonctionnement de 3.71 € et un excédent d'investissement de 260 641.31 €, soit un résultat de clôture excédentaire de 260 645.02 €

### Budget Parc d'activités des Deux Vallées

Le budget parc des deux vallées présente un résultat nul.

### Budget SPANC

Le budget SPANC présente un excédent de clôture de 9.53 € sachant que toutes les prestations de 2023 n'ont pas été facturées.

### Budget Tourisme et Patrimoine

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	438 463,32 €	521 146,25 €
	Investissement	106 320,93 €	92 782,03 €
Résultat d'exercice	Fonctionnement		82 682,93 €
	Investissement	13 538,90 €	
Reports 2022	Fonctionnement	88 806,24 €	-
	Investissement	-	197 419,47 €
Total		88 806,24 €	197 419,47 €
Résultat de clôture	Fonctionnement	6 123,31 €	
	Investissement		183 880,57 €

**Le résultat de clôture du budget Tourisme est un excédent de 177 757,26 €**

Restes à réaliser 2023	Investissement	90 000,00 €	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	527 269,56 €	521 146,25 €
	Investissement	196 320,93 €	290 201,50 €
Total		723 590,49 €	811 347,75 €

**Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de : 87 757,26 €**

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur BONNETON, doyen de l'assemblée.

Ce dernier reprend les résultats du Compte Administratif et demande au Conseil Communautaire de se prononcer.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2023.

## 1.2 Affectation des résultats

Monsieur le Président explique que lors du dernier Conseil Communautaire les élus ont voté la reprise anticipée des résultats ; Il y a lieu aujourd'hui de procéder à l'affectation définitive des résultats.

### Budget principal CC2V

Le résultat de clôture de 10 053 967.78 se décompose comme suit :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement	7 521 259 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement <i>(pour le fonctionnement courant)</i>	1 802 707 €
Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé <i>730 000 € (réserve en investissement pour la piscine)</i>	

### Le budget pépinière d'entreprises sera affecté comme suit :

Article 001 f 01 : excédent d'investissement	260 641 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	3 €

**Le budget Parc d'activités des Deux Vallées présente un résultat nul, il n'y a donc pas de somme à affecter**

### Le budget Tourisme et Patrimoine

Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	6 124 €
Article 001 f 01 : excédent d'investissement	183 880 €

**Le budget SPANC qui présente un excédent de clôture de 9.53€ sera affecté de la façon suivante :**

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	9 €
--	-----

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2023,

## 1.3 Décisions Budgétaires Modificatives

- DM n°1/2024 du budget général
- DM N°1/2024 du Budget rattaché Tourisme

*Départ de Mme DAUMAS à 20h00*

Mme DECORTE indique que les deux décisions modificatives sont liées.

400 000 € du budget général sont retirés pour les inscrire sur le budget Tourisme et Patrimoine. En effet, à l'heure actuelle, les travaux du parking à la Cité des Bateliers avancent vite et il n'y a pas de trésorerie suffisante. Quand les subventions seront versées

au budget Tourisme et Patrimoine, la somme de 400 000 € sera réintégrée au budget général.

M. DE SMET précise toutefois que la subvention qui avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise pourrait ne pas être obtenue. En effet, les subventions attribuées par le Département pourraient se concentrer sur le projet de piscine. Le plan de financement qui avait été présenté pourrait alors être modifié. C'est pourquoi, les services se tournent vers un dispositif de subvention proposé par la région Hauts-de-France.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la décision modificative du Budget général et du budget Tourisme et Patrimoine.

### **③ Ressources Humaines**

#### **1.1 Modification de la convention de mise à disposition de l'archiviste**

Monsieur le Président rappelle que la répartition du temps de travail de 60% CC2V et 40% commune de Thourotte initialement prévue par la délibération du 4 juillet 2022 a été modifiée à hauteur de 30% CC2V et 70% Commune de Thourotte pour une durée de 6 mois lors du Conseil Communautaire d'octobre 2023.

A l'issue de cette période de 6 mois, il est proposé de revenir à la répartition du temps de travail initial soit 60% CC2V et 40% commune de Thourotte, à compter du 17 avril.

Monsieur DE SMET précise que, dans un premier temps, Monsieur FOURNIER se consacrera plus particulièrement aux archives du centre administratif et reprendra son travail dans les communes à compter de septembre, à l'exception de la commune de Cambronne Lès Ribécourt (classement) et de la commune de Pimprez (état des lieux).

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification de la mise à disposition de l'archiviste.

## **II Tourisme**

#### **1.1 Chemin de randonnée « balade Pimprezienne » - Demande d'inscription au PDIPR et demande de subvention au Conseil Départemental**

Madame BACONNAIS explique, qu'en lien avec la commune de Pimprez, la CC2V envisage la création, le balisage et la valorisation d'un nouveau chemin de randonnée et d'interprétation.

Il est proposé d'inscrire ce circuit au PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, et de solliciter une aide financière auprès du Département selon le plan de financement suivant :

Cout de l'opération :	8 420,31 €HT soit 10 104, 37 €TTC
Conseil Général : 50% :	4 210,16 €

Autofinancement CC2V : 50% : 5 894,21 €  
TVA récupérable ultérieurement : 1 684,06 €

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire le chemin de randonnée et d'interprétation sur la commune de Pimprez au PDIPR et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant total HT €.

## **1.2 Demande de subvention pour les travaux de sécurisation aux carrières de Montigny à Machemont**

Madame BACONNAIS expose que, depuis 2012, la CC2V verse à l'association « *La Machemontoise* » une subvention afin de mener des travaux de sécurisation des carrières de Montigny à Machemont.

Cette association composée de 63 bénévoles poursuit le travail de restauration et de valorisation de ce site patrimonial. En 2023, 6993 personnes ont visité les carrières.

Pour l'année 2024, l'association mènera les travaux nécessaires suite aux recommandations de l'expertise sécurité d'IGECAV.

Elle propose de réaliser les travaux suivants :

- Sécurisation des parties aériennes
- Renouvellement et installation de mains courantes
- Abattage d'arbres dangereux

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de verser une subvention d'un montant de 16 000 € à l'association dans le cadre de ces travaux de sécurisation.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'association de 16 000 € pour la réalisation des projets ci-dessus énoncés.

## **1.3 Participation au salon des séniors à Paris**

Madame BACONNAIS explique que, du 13 au 16 Mars 2024, la Cité des Bateliers a participé au Salon des Seniors de Paris.

Avant et pendant le Salon, les organisateurs proposaient au public des Jeux et des quizz permettant aux visiteurs de gagner des lots, afin de permettre aux exposants d'accroître leur visibilité au sein du salon.

Dans le cadre de cette participation, il a été proposé d'offrir chaque jour un forfait famille comprenant 4 billets de croisière promenade (2 adultes et 2 enfants - tarif du forfait : 36€), soit 144 € sur la durée du salon. Les billets seront à utiliser pour la saison 2024.

Compte tenu du délai de validation, les membres du Bureau Communautaire avaient donné un avis favorable à cette proposition.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.

Monsieur DE SMET précise que lors de ce salon les nouvelles plaquettes de promotion ont été distribuées. Comme cela avait été évoqué avec la reprise de compétence

tourisme, la communication a été repensée pour proposer un produit global. La plaquette synthétise ce qui est fait au Musée, sur le bateau mais aussi sur le territoire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'offrir chaque jour durant le salon un forfait famille comprenant 4 billets de croisière promenade pour la saison 2024.

### **III Développement économique**

#### **1.1 Convention de partenariat avec Initiative Oise Est**

Monsieur LETOFFE rappelle que l'association Initiative Oise Est a, pour objet, de favoriser, de soutenir et d'accompagner, notamment par une aide financière ou une aide technique, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents de l'association.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2024, pour un montant qui s'élève à 19 555 €.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec Initiative Oise Est selon les modalités susmentionnées.

### **IV Aménagement du territoire**

#### **1.1 Convention financière 2024 entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées**

Monsieur PASTOT rappelle que, depuis 2018, la CC2V conventionne avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées ce qui permet de profiter d'un accompagnement portant sur la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion de projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social.

Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire cette convention avec un travail particulier sur :

- La territorialisation de la planification écologique à 2040
- Un schéma des mobilités et maillage des espaces et itinéraires publics
- La révision du PPRI
- La préfiguration d'un schéma de stratégie fluviale
- La mise à jour de l'inventaire des ZAE et de l'observatoire des friches

La participation financière de la CC2V au programme partenarial s'élèvera, pour l'année 2024, à 23 000 €. 50 % de cette somme seront versés à la signature de la convention et le solde au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Il est proposé aux élus d'accepter la participation financière de la CC2V au programme partenarial pour l'année 2024.



Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées dans le cadre du programme partenarial 2024.

## **1.2 Demande de subvention au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)**

Monsieur PASTOT explique que, dans le cadre de la compétence mobilité, le service mobilité de la CC2V souhaite organiser des manifestations pour inciter les habitants à utiliser le vélo ou les transports en commun pour leurs déplacements du quotidien.

Ainsi, dans le cadre de « *Mai à vélo* », il est prévu d'organiser une balade à vélo le dimanche 5 mai afin de faire découvrir une partie des liaisons cyclables du schéma directeur vélo et obtenir des avis d'utilisateurs du vélo.

De même, lors de la semaine de la mobilité qui aura lieu en septembre, il est prévu une manifestation pour faire connaître les transports existants sur le territoire (car du Conseil Régional, trains...) et les services proposés par Oise Mobilité.

Cette manifestation sera également l'occasion de recueillir les besoins des habitants en terme de mobilité. Il est proposé de solliciter une aide financière du SMTCO pour l'organisation de ces deux manifestations. La participation financière du SMTCO est de 50% du coût HT des dépenses avec une dépense subventionnable plafonnée à 5 000 € HT.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une aide financière du SMTCO pour l'organisation de ces deux manifestations.

## **VI Questions diverses**

Monsieur BONNARD rappelle que la ville de Chiry-Ourscamp reçoit le passage de la flamme olympique le 18 juillet prochain.

De nombreuses associations et les accueils de loisirs de la CC2V se joignent au projet. Si les élus ont des idées, des sportifs à inviter, ils sont les bienvenus.

Il indique que c'est un projet particulièrement lourd en termes de sécurité, au regard des directives imposées par la Préfecture.

La séance est levée à 20h20.